

aperçu pendant l'absence de l'équipage du navire. La glace était tellement couverte d'asperités que les traîneaux ne parvenaient pas à franchir plus d'un mille par jour : ils réussirent néanmoins, après des efforts inouis, par atteindre le 83°20. Ils n'étaient plus qu'à 400 milles du pôle. Pendant qu'ils prenaient leurs quartiers d'hiver, plusieurs membres de l'expédition recueillirent des spécimens très-curieux d'histoire naturelle et firent des observations d'une haute importance scientifique.

L'endroit où l'Alert a hiverné au delà du 81e parallèle, est environ 100 kilomètres plus haut que n'est parvenu le capitaine Hall.

La théorie germanique qui faisait concorder le pôle du froid avec le pôle magnétique de la terre est démontrée absurde.

Il en est de même d'une autre théorie allemande qui prétendait que la mer du Pôle est libre de glaces et qu'on y rencontre des animaux en abondance.

Les Anglais ont trouvé un océan éternellement glacé, et les oiseaux eux-mêmes fuient ces rivages. Ils ne franchissent pas le 82e parallèle.

On trouva aussi du charbon de terre d'excellente qualité auprès de la Discovery, et de splendides coraux fossiles à l'extrême nord. L'expédition éprouva le froid le plus intense qu'on ait jamais ressenti, la température étant restée pendant une quinzaine de jours à 58°F. au-dessous de zéro. Le point le plus bas où la température soit descendue fut 104°F. au-dessous de zéro. Sauf les décès mentionnés plus haut, l'état sanitaire de l'expédition a été généralement satisfaisant. Quelques membres gelés, quelques cas de scorbut parmi les équipages des traîneaux, voilà tout. Sur la glace on n'a pas eu de malade. Petersen, l'interprète, mourut quarante jours après avoir subi l'amputation des deux pieds qu'il avait eus gelés.

Parmi les curiosités rapportées par les officiers de l'Alert se trouve un échantillon de blé déposé par le Polaris, quand ce bâtiment explora les régions arctiques.

Les officiers et les équipages parlent avec le plus grand enthousiasme du capitaine Naris. A une époque critique, il demeura sur le pont, à l'exception de quelques heures, nuit et jour, pendant trente jours, encourageant et aidant son équipage cruellement éprouvé. En arrivant à Valentia, le capitaine, avec trois officiers, partit immédiatement par un train spécial pour prendre l'express du soir à Killarney et se rendre à Londres.

Il emporte avec lui des trophées pleins d'intérêt de l'expédition, tels que : cartes, photographies, etc. L'absence prolongée de viande fraîche paraît avoir été une rude épreuve pour les équipages.

Un vieux baleinier, de grande expérience, et qui n'a pas fait moins de vingt-cinq voyages au cercle arctique, déclare qu'aucune autre expédition n'a jamais obtenu des résultats aussi satisfaisants que celle-ci et que le succès dépasse ses prévisions. Il assure que le pôle, dont on s'est approché jusqu'à 400 milles, est entouré d'une couche de glace dont il évalue l'épaisseur à 200 pieds. L'opinion de tous ceux qui ont pris part à l'expédition est qu'atteindre le pôle ou faire plus que l'Alert et le Discovery n'ont fait est simplement impossible.

Tel paraît être aussi l'avis des populations, qui fêtent à l'envi les héroïques marins et s'efforcent de les dédommager de quinze mois d'exil et de privations qu'ils ont soufferts pour l'amour de la science et la gloire de leur pays. Il est probable que cette expédition ne sera pas la dernière qui sera dirigée vers le pôle, mais du moins elle aura servi à montrer que ce n'est pas par l'ouest qu'on peut arriver à ce but tant désiré, et qu'il faut chercher un autre passage.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Lundi, 27 nov.—Les comptes publics pour la province de Québec sont placés devant la Chambre par ordre du lieutenant-gouverneur ; et l'hon. M. Garneau soumet le rapport imprimé du département des terres de la couronne.

La séance, à cette exception, ne présente rien de nouveau.

Mardi, dans une séance qui a duré deux heures et quart, grand nombre de bills privés ont été présentés. L'hon. M. Angers a présenté le premier rapport du comité des impressions, recommandant que M. Cary, l'imprimeur, soit sommé d'expliquer les causes du retard apporté à l'exécution de son contrat.

M. Taillon, lorsque le bill concernant les Sœurs de la Providence viendra devant le comité des bills privés, se propose d'y introduire une clause désignant tous les articles que les Sœurs pourront fabriquer dans un bâtiment en dehors du couvent et sur lequel les Sœurs paieront des taxes.

Mercredi : Pétitions, motions, questions diverses. Seconde lecture de plusieurs bills.

L'hon. M. Angers ayant fait motion pour la troisième lecture du bill concernant l'établissement d'un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et de leurs familles.

M. Wurtele fait motion pour que le bill soit renvoyé au comité avec instruction d'amender la section 13 de façon qu'elle se lise comme suit : Que si un employé est forcé de se retirer du service par suite de l'abolition de sa place, la somme qu'il a payée lui soit rendue sans intérêt, et que s'il se retire volontairement, il n'ait droit qu'aux trois-quarts de la somme retenue sur son salaire sans intérêt : il cite des rapports et des chiffres à l'appui de son amendement et déclare en terminant qu'il n'insistera pas pour l'adoption de sa motion parce qu'il voyait qu'elle ne rencontrerait pas l'approbation de la Chambre, mais qu'il tenait à ce qu'elle fût enregistrée sur les votes et délibérations.

L'hon. M. Angers dit que tout en se déclarant très-bien disposé pour la mesure, l'honorable député d'Yamaska ne perdait pas une occasion de lui faire de l'opposition.

Après quelque discussion, la motion est perdue sur division, et le bill est lu une troisième fois et passé.

Le bill relatif à la construction du Palais de Justice de Québec est lu une troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne à six heures. Jeudi, la séance a été courte et sans intérêt. Plusieurs bills ont été présentés.

Lorsque le bill pour amender la loi concernant la Cour Supérieure fut considéré au comité général, l'hon. M. Angers proposa un amendement pourvoyant à ce qu'un juge ne puisse être appelé dans un district autre que le sien, lorsque les affaires du tribunal qu'il préside nécessiteraient sa présence.

Cet amendement fut adopté.

L'hon. M. Church, trésorier de la province, présenta son budget vendredi. Nous en extrayons quelques chiffres, n'ayant pas l'espace que demanderait la publication du discours entier :

Le revenu total de la Province pour l'année 1875-76 est de .. . . .	\$5,984,533.94
Les dépenses ont été, y compris la dette publique, les placements et les chemins de fer.	\$3,262,517.38
Il reste dans le trésor .. . . .	\$2,122,016.56
L'estimé des revenus de la province pour l'année 1876-77 est de .. . . .	\$2,361,779.67
L'estimé des dépenses est de.	\$2,322,026.00

Les placements sur le capital. . . . \$361,000.00  
 Ces chiffres, étant tirés des dépêches télégraphiques publiées par les journaux quotidiens, sont sujets à révision.

BIBLIOGRAPHIE

“Traité Élémentaire d'Arithmétique” par L. H. Bellerose, 2e édition. Revue, complètement corrigée, et augmentée d'un nombre considérable de matières trivulutes ; 1 vol. in-12 br., \$2.50 la douzaine. Montréal : J. B. Rolland et Fils, libraires-éditeurs, Nos. 12 et 14, rue St. Vincent.

Le succès qu'a obtenu la première édition de cet ouvrage a engagé l'auteur à en publier une seconde édition qui de va paraître pour la rentrée des classes, mais qui a été retardée par le travail qu'il s'est imposé pour le remaniement complet de cette arithmétique, et pour en extirper toutes les déficiences qui s'étaient glissées dans la première édition.

Tout en suivant le même ordre de gradation et de division, l'auteur a introduit dans cette nouvelle édition un grand nombre de matières nouvelles et très-utiles.

Les explications sont toutes claires et précises, et renferment tout ce qui est nécessaire pour permettre aux élèves les moins intelligents de savoir facilement le sens des règles et leurs applications.

Cette arithmétique forme un joli volume in-12 de 207 pages, très-bien cartonné et dont le prix n'est que de \$2.50 la douzaine.

NOUVELLES GÉNÉRALES

Saint-Petersbourg, 25.—Les souscriptions à l'emprunt de 10,000,000 de roubles, autorisé par l'ukase impérial du 18 novembre, excèdent déjà le montant demandé.

Ottawa, 27.—A l'occasion du dixième anniversaire de son mariage, l'hon. M. Cauchon a

donné un magnifique banquet à ses collègues et aux juges de la Cour Suprême. Un bouquet en ferblanc, admirablement bien exécuté, a été présenté à madame Cauchon par l'hon. M. Blake.

Il est rumeur que le parlement fédéral sera convoqué dans le mois de janvier pour la dépeche des affaires.

Washington, 27.—Il fait ici une tempête de neige depuis neuf heures ce matin ; à midi elle durait encore.

Le correspondant parisien du Times signale à l'attention publique le dernier discours prononcé par le prince Napoléon dans la Chambre des députés, vendredi après-midi.

Il s'est exprimé en termes très-violents contre le clergé et il a proposé une diminution dans le budget de la somme appropriée au ministère des cultes. Le correspondant ajoute : Ce discours nous montre le prince entrant en scène comme prétendant. Le prince Napoléon a profité de l'occasion d'un conflit imminent entre le Sénat et la Chambre des députés. Le prince a les deux grandes qualités d'un adversaire dangereux : la patience et l'audace. Ceux qui le choisissent comme chef s'en serviront comme d'un instrument pour exciter les passions anti-religieuses du peuple.

Columbus, C. S., 28.—Les démocrates ont publiquement protesté contre l'intervention de la force armée dans les élections.

Columbus, C. S., 28.—A 11 heures 45 m., les membres démocrates de la législature se sont rendus en masse au palais législatif, ayant à leur tête C. Sheppard d'Edgfield, leur chef. La porte du palais était gardée par les troupes des Etats-Unis et par J.-B. Dennis, marshal des Etats-Unis. Sheppard a demandé admission, ce à quoi Dennis a répliqué en lui demandant s'il avait un certificat d'élection signé du secrétaire d'Etat. Sheppard a répondu qu'il avait un certificat de la Cour Suprême, et Dennis a répété qu'il n'entrerait pas sans un certificat du secrétaire d'Etat. Le capitaine Kellog, de l'armée des Etats-Unis, est intervenu dans le débat et a déclaré que tous les représentants porteurs de certificats du secrétaire d'Etat ou de la Cour Suprême entreraient après avoir déposé les armes dont ils pourraient être porteurs. Il n'y a que trois blancs dans la Chambre, telle qu'organisée. Les démocrates ont fini par entrer, et ont trouvé les républicains en séance ; ils avaient élu leur président et un greffier.

L'agitation de la populace est à son comble. Le général Hampton a dû haranguer la foule, qui a fini par se disperser.

Londres, 28.—Le marquis de Salisbury, plénipotentiaire anglais à la conférence, est arrivé à Florence.

Environ £1,500,000 en espèces ont été retirées aujourd'hui de la banque d'Angleterre et expédiées à New-York.

Québec, 29.—Deux chars de première d'un modèle très-élégant sont arrivés ici aujourd'hui pour être placés sur le chemin de fer du Nord.

Québec, 29.—Une députation, présidée par le Dr. Fortin, a eu une entrevue hier après-midi avec l'hon. M. De Boucherville, pour demander au gouvernement local d'établir une école de navigation à Québec, pour remplacer l'école de la Puissance qui avait été abolie dernièrement.

M. De Boucherville a promis un octroi de \$1,000 à la nouvelle école.

Paris, 29.—M. Dufaure, président du conseil et ministre de la justice et des cultes, a essayé une autre défaite la nuit dernière dans la Chambre des députés sur le budget des cultes, une allocation en faveur de l'école des Carmélites ayant été rejetée par un vote de 339 contre 155.

—Le vote sur l'allocation aux écoles cléricales sur lequel, d'après certains rapports, Dufaure fonde l'espoir de garder son portefeuille, n'était pas encore pris à la séance d'hier soir.

—Le gouvernement, sur la question des funérailles des membres de la Légion d'Honneur a offert certaines concessions, mais comme elles tendent à faire des distinctions religieuses, elles seront probablement rejetées par le comité.

Paris, 29.—Une dépêche à l'agence télégraphique russe, dit que la Russie n'a jamais proposé l'occupation de la Bulgarie comme la seule garantie possible, mais comme une des meilleures garanties pour l'exécution des réformes. Si l'on propose n'importe quelle autre garantie effective, elle est prête à l'accepter avec plaisir.

Ottawa, 30.—L'hon ministre des travaux publics a finalement refusé d'accorder \$10,000 à la commission de l'aqueduc pour fournir l'eau aux édifices publics. Il s'en tient à la proposition de \$5,000. Si les édifices payaient au *pro rata* des habitations particulières, la commission de l'aqueduc aurait droit à \$22,000. On sait que l'eau actuellement fournie aux édifices publics est malsaine, imputable pour ainsi dire. On est fort indigné ici de l'obstination de M. Mackenzie.

Québec, 30.—M. Cary, entrepreneur des impressions parlementaires, a comparu hier devant le comité des impressions. Il dit que si les impressions ont été retardées, c'est qu'on met un temps énorme à lui renvoyer les épreuves. Il a un personnel de 25 imprimeurs. On veut trop économiser. Il a demandé \$3 par page, et l'hon. M. Angers n'a voulu lui donner que \$2. M. Cary avait antérieurement refusé de faire les impressions pour \$2.50.

M. Joly a demandé copies de toutes les souscriptions reçues par le comité des impressions. Le comité des impressions a terminé sa séance

en adoptant une motion à l'effet que M. Langlois fasse rapport sur la manière dont M. Cary exécute son contrat pour les impressions.

Québec, 1er déc.—L'élection de Montmagny a été décidée en faveur de M. Fortin, qui a remporté la victoire par une majorité de 34.

—Le Révd. Messire Labelle a paru ce matin devant le comité des industries avec des échantillons de pyrites de fer trouvés près de Saint-Jérôme, et il a dit qu'il se formait une compagnie pour exploiter la mine. Le Rév. M. Labelle a présenté au comité M. Piret, ingénieur de mines français, et lui a conseillé de s'assurer des services de ce monsieur pour développer les ressources minières de la province.

Philadelphie, 1.—L'édifice principal de l'exposition internationale a été acheté ce matin, par la compagnie de l'Exposition internationale, pour la somme de \$250,000.

Les journaux américains continuent à discuter les éventualités relatives au résultat de l'élection présidentielle. Le Herald publie une longue communication de M. Clarkson N. Potter, qui est considéré comme une des lumières du parti démocrate, et que l'on croit être dans cette circonstance l'interprète des idées de M. Tilden.

M. Potter établit d'abord que le parti républicain a fait tout ce qui est en son pouvoir pour fausser le vote de la Louisiane. Il présume que le Returning Board de la Louisiane donnera la majorité aux républicains, et comme il leur accorde déjà la Caroline du Sud et la Floride, il en conclut que M. Tilden n'aura que 184 votes électoraux, tandis que M. Hayes en aura obtenu 185, ce qui constitue la majorité. Mais les deux Chambres doivent consentir à l'admission d'un vote ; si l'une d'elles refuse de recevoir le vote d'un Etat, il ne doit pas être compté, et il est certain, suivant M. Potter, que la Chambre des représentants refusera d'admettre le vote de la Louisiane. Il en résultera qu'aucun des candidats n'aura la majorité absolue des votes de tous les Etats ; par conséquent, la Chambre se trouvera dans le cas prévu par la Constitution et dans lequel elle doit procéder immédiatement à l'élection du président, et il va sans dire que ce sera M. Tilden. Le Sénat et la nation devront se soumettre. Cela ne fait pas le moindre doute dans l'esprit de M. Potter. Mais d'un autre côté, le Sun, qui est un des principaux organes du parti démocrate, examine la question de savoir comment les votes des collèges électoraux doivent être appréciés. Il croit que les bulletins ou certificats qui contiennent ces votes doivent être acceptés comme une preuve suffisante de la légalité du vote. Les électeurs présidentiels sont choisis en vertu des lois de chaque Etat, et il n'y a aucun article de la Constitution, aucune loi, paraît-il, qui autorise le Congrès ou une des Chambres à rechercher si ces électeurs ont été nommés convenablement. Du moment où un certificat est transmis au président du Sénat par les autorités reconnues d'un Etat comme le document destiné à constater le vote de cet Etat, c'est tout ce qu'on peut exiger, et il n'existe nulle part, en dehors des Etats eux-mêmes, un pouvoir qui ait le droit de discuter la légalité des certificats.

Ainsi, dit le Sun, si l'on trouve, en examinant les bulletins des collèges électoraux, quand ils seront ouverts en présence des deux Chambres, que M. Hayes a reçu 185 voix ou plus, ce résultat doit être accepté par le peuple comme le résultat légal, qu'elles qu'aient pu être les fraudes commises dans la Louisiane ou dans tout autre Etat, soit dans l'élection même, soit dans la transmission ou le dénombrement des votes.

GUÉRISON OBTENUE PAR L'INTERCESSION DE N.-D. DE LOURDES

Nous recevons de Stanford le récit d'une guérison obtenue de Notre-Dame de Lourdes par une jeune fille de cette paroisse. C'est elle-même qui raconte le fait :

“J'étais au lit depuis le mois de novembre 1875. J'ai passé l'hiver sous les soins du médecin, qui n'avait aucun espoir de me sauver, tant la maladie qui me minait était compliquée et incompréhensible. J'étais résignée à mon sort, et je me préparais à aller paraître devant Dieu, lorsque l'idée me vint, en mai dernier, de faire une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes.

“Dès le 2ème jour de la neuvaine, je pus m'asseoir sur mon lit, et le dernier jour je le laissai complètement ; ce que je n'avais pu faire depuis six mois. J'étais parfaitement guérie.

“J'ai toujours continué à me bien porter depuis. Je remercie infiniment Notre-Dames de Lourdes et je désire publier cette faveur signalée afin de porter tous ceux qui liront ce récit à reposer la plus grande confiance en notre bonne Mère, au titre de son Immaculée Conception, comme elle s'est annoncée elle-même sur les rochers de Lourdes. Veuillez donc bien insérer ce récit dans votre si intéressante Gazette des Familles.”

UNE NOUVELLE MERVEILLE EN MEDECINE.—Jusqu'à il y a peu d'années, les remèdes prescrits pour la destruction des vers du système humain étaient de la nature la plus dangereuse et la plus dégoûtante ; les petits enfants, malgré leur résistance, recevaient des doses de dolie, de jalap, de calomel, et d'autres minéraux drastiques et corrosifs, sans que pour cela le but désiré fût atteint. La méthode est maintenant bien différente ; les délicieuses confections connues sous le nom de “Pastilles végétales de Devins pour les vers” ne manquent jamais de chasser les vers.